



ERMENONVILLE LA GRANDE

SEANCE DU 17 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 10

Pouvoirs :

Quorum : 6

<u>Etaient présents :</u> - M. Fabrice PELLETIER - M François PELTIER - Mme Sylvie BOUET - Mme Roselyne SKAPSKI - Mme Céline CHAUVET - M. Yoann GANACHE - M David JEHANNET - Mme Marie-José BROSSIN - M Pascal PETEL (arrivé à 20h55) - M. Franck PELLETIER	<u>Absents excusés :</u> <u>Absents :</u> - M. Guy THEBAULT <u>Secrétaire de séance</u> - Mme BOUET Sylvie
--	---

Ordre du jour

1. approbation dernier procès-verbal
2. Durée amortissement changement des 12 lampes énergivores
3. Décisions modificatives
4. Avenant plateforme marché public
5. Avis Schéma de Cohérence Territoriale Chartres Métropole
6. Autorisation lancement marché public travaux Luçon
7. Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2019.

Délibération n° 19/2019

DURÉE AMORTISSEMENT CHANGEMENT DES 12 LAMPES ÉNERGIVORES

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipements versées par les collectivités (compte d'imputation 204) sont obligatoirement amorties dès l'année suivante, sur une durée maximale de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'amortir la subvention d'équipements versée sur 15 ans soit une annuité de 367.70€ et les 14 suivantes de 358€

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité:

- ✓ Approuve la durée d'amortissement
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n° 20/2019

DECISIONS MODIFICATIVES

DM1 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été contacté par la trésorerie de Chartres Municipal suite à une erreur au budget primitif.

Le montant porté en reprise de résultat d'investissement est erroné suite à des restes à réaliser positif.

Il convient de prendre une première décision modificative.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- Dépense investissement :
 - compte 001 : déficit investissement : + 1594.02€
- Recettes investissement :
 - compte 10226 : taxe aménagement : + 1594.02€

DM2 :

Monsieur le Maire précise que suite à la mise en place de l'amortissement de la subvention versée pour le remplacement des 12 lampadaires énergivores, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

Il est proposé la délibération suivante :

- Dépenses de fonctionnement :
 - compte 615228 : entretien et réparations autres bâtiments - 367.70€
 - compte 6811 : dotations aux amortissements : +367.70€
- Recettes investissement :
 - compte 28041512 : bâtiments et installations : + 367.70€
- Dépenses d'investissement :
 - compte 2138 : autres constructions : + 367.70€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus

Délibération n° 21/2019

AVENANT PLATEFORME MARCHE PUBLIC

Par délibération n°40/2017 du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2017 la commune de Ermenonville la Grande s'est engagée dans la conclusion d'une convention de partenariat avec Chartres métropole qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié. Elle prévoit également les obligations réciproques des parties quant à l'usage de la plateforme d'achat communautaire.

En effet, Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achat communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics.

Afin de respecter les règles de la commande publique et d'optimiser les prestations proposées par la plateforme d'achat communautaire, Chartres Métropole a relancé la procédure d'accord-cadre pour l'acquisition d'une nouvelle plateforme. Cette relance a notamment pour conséquence la nécessité de créer une nouvelle adresse url. Le changement de plateforme et de prestataire engendre également des modifications en termes de prestations associées.

Il convient donc de conclure un avenant entre la commune de Ermenonville la Grande et Chartres métropole pour intégrer à la convention de partenariat les modifications.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

✓ Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;

✓ Autorise le Maire ou son représentant à signer le dit avenant, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération n° 22/2019

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE CHARTRES METROPOLE (SCOT)

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de SCOT de Chartres Métropole. Des réunions entre élus communautaires ont eu lieu à plusieurs reprises ainsi que des réunions publiques les 12 juin 2018 et 25 avril 2019 pour lesquelles la population de l'agglomération était conviée.

Les principaux objectifs sont :

- L'intégration au 1er janvier 2018 de 20 nouvelles communes qui n'appartenaient pas au SCoT de l'agglomération chartraine portant ainsi le nouveau périmètre du SCoT à 66 communes
- Les évolutions démographiques constatées dans un contexte de mutations rapides appelant la prise en compte de nouvelles hypothèses de croissance démographique
- Les mutations commerciales et les nouveaux besoins en termes de commerce et à l'évolution des comportements de consommation
- La prise en compte de nouvelles infrastructures, notamment de transport, qui s'imposent au territoire de l'agglomération et l'affirmation de nouveaux équipements structurants.

Le conseil municipal prend acte du bilan de la concertation relatif à la révision du Scot de l'agglomération chartraine

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le projet du SCOT

Le conseil municipal, à la majorité donne un avis favorable au projet de Scot

Délibération n° 23/2019 :

AUTORISATION MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX DE LUÇON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que rue de Javersy au hameau de Luçon, notamment le virage, nécessite une réfection de voirie. Afin d'obtenir des propositions commerciales, et au vu des estimations effectuées, un marché public doit être déposé pour la réfection de la VC 14, de l'intersection avec la RD 123 jusqu'à l'entrée du hameau soit 300m environ.

Il a également été demandé une étude à Chartres Métropole concernant l'enfouissement des réseaux secs de l'entrée du hameau jusqu'à la RD 124-2 de façon à prévoir la réfection de la voirie par la suite.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un marché public de travaux pour la réfection de la 1^{ère} partie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité:

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à déposer un marché public pour les travaux de réfection
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Questions diverses :

- **Monsieur le Maire informe le conseil municipal :**
 - **Enquête publique SCoT Chartres Métropole**

Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique sera ouverte du 17 octobre à 9 h au 20 novembre 2019 à 17 h concernant le SCOT de Chartres Métropole.

Par décision n°E19000136/45 en date du 30 juillet 2019, le Tribunal administratif d'Orléans a désigné la commission d'enquête composée de Mme RAGEY et MM HUC et LANSIART en tant

que commissaires enquêteurs. Cette commission procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences aux jours et horaires suivants :

- jeudi 17 octobre à la mairie de Mainvilliers de 14h à 17h,
- samedi 19 octobre au guichet unique de Chartres de 09h à 12h,
- vendredi 25 octobre à la mairie de Maintenon de 14h à 17h,
- lundi 28 octobre à la mairie de Dangers de 14h à 17h,
- mercredi 30 octobre à la mairie de Mignières de 09h à 12h,
- lundi 4 novembre à la mairie de Lucé de 14h à 17h,
- mardi 5 novembre à la mairie de Saint-Georges sur Eure de 09h à 12h,
- mercredi 13 novembre à la mairie de Sours de 09h à 12h,
- jeudi 14 novembre à la mairie de Denonville de 14h à 17h,
- samedi 16 novembre à la mairie de Maintenon de 9h à 12h,
- mercredi 20 novembre au guichet unique de Chartres de 14h à 17h

- **point sur le 14 juillet**

Le conseil municipal réfléchit à une autre formule

- **Point sur les éoliennes :**

- **projet WKN** : La commune est en attente du jugement de la cour de cassation

- **projet Eco-delta** : Une demande de prorogation du permis de construire, pour une durée de 1 an, a été transmise à la Préfecture.

- **arrêté entretien trottoirs**

Monsieur le Maire fait lecture du projet d'arrêté communal d'entretien des trottoirs et caniveaux. Le conseil municipal valide l'arrêté.

- **Communauté de communes Entre Beauce et Perche :**

Les conditions de sortie ont été respectées par la communauté de communes et les transferts réalisés.

- **Fibre optique :**

Une réunion d'information, organisée par le SMO Eure-et-loir numérique, aura lieu le vendredi 25 octobre de 19h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Sandarville.

- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020

➤ **Marie-José BROSSIN** demande si le panneau « rue de la Pompe » peut être remis en état ou changé.